

R482

R482 Conduite en sécurité d'engins de chantier

FORMACODE : 31717 – 31795 - 31747

OBJECTIFS

Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

TYPE DU PUBLIC

Conducteurs ou futurs conducteurs d'engins de chantier.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> **Méthodes pédagogiques**

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

> **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

> **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.
Testeur qualifié par un organisme certificateur.

ÉVALUATION

- > Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite d'engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
 - La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
Selon la Recommandation R482 le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 10 ans.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

- > **Réglementation et textes en vigueur**
- > **Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux**
- > **Grands principes de la conduite en sécurité**
- > **Principales caractéristiques et catégories d'engins**
- > **Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité**
- > **Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques**
- > **Début de poste**

- > Principaux risques
- > Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- > Gestes de commandement de manœuvre

PRATIQUE

- > **Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance**
 Contrôle visuel de l'état de l'engin • Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité • Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit • Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres • Opérations de fin de poste • Chargement et déchargement sur porte-engins • Réalisation des opérations d'entretien de 1^{er} niveau • Réalisation des différents niveaux des réservoirs • Rendre compte de son activité

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; à défaut, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020	
A	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081
B1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087
B2	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 5089
B3	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 5091
C1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 5123
C2	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 5093
C3	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 5095
D	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 5097
E	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 5099
F	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 5101
G	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 5103

MODALITÉS

Durée :

2 à 5 jours selon la(les) catégorie(s) d'engin(s) pour une formation initiale.

2 à 3 jours selon la(les) catégorie(s) d'engin(s) pour une formation Recyclage.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

SOCOTEC Formation est certifiée pour les familles d'équipement R482 : engins de chantier.

Durée de validité du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : 10 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.

GUIDE DES CORRESPONDANCES - NOUVELLES RECOMMANDATIONS CACES

CACES® R372 => CACES® R482		
Ancienne recommandation	Descriptif des engins	Nouvelle recommandation
Catégorie 1	Engins compacts 	Catégorie A
Catégorie 2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel 	Catégorie B1
	Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel 	Catégorie B2
	Engins rail-route à déplacement séquentiel 	Catégorie B3
Catégorie 3	Engins de réglage à déplacement alternatif 	Catégorie C2
Catégorie 4	Engins de chargement à déplacement alternatif 	Catégorie C1
Catégorie 5	Pas d'équivalence	
Catégorie 6	Engins de nivellement à déplacement alternatif 	Catégorie C3
Catégorie 7	Engins de compactage 	Catégorie D
Catégorie 8	Engins de transport 	Catégorie E
Catégorie 9	Chariots de manutention tout-terrain 	Catégorie F
Catégorie 10	Conduite des engins hors production	Catégorie G

LES MOYENS DE SOCOTEC



Un accompagnement de votre projet de formation par un Conseiller avisé

Avec le Responsable de l'entreprise, il :

- **Qualifie la formation juste nécessaire** à vos salariés en termes de contenus et de durée.
- **Valide la faisabilité de la formation** en intra entreprise face aux contraintes du référentiel des Recommandations de la CNAMTS et le cas échéant, recherche une solution alternative.
- **Gère le renouvellement des formations et titres CACES®** de chacun salarié.



Des méthodes d'enseignement appropriées

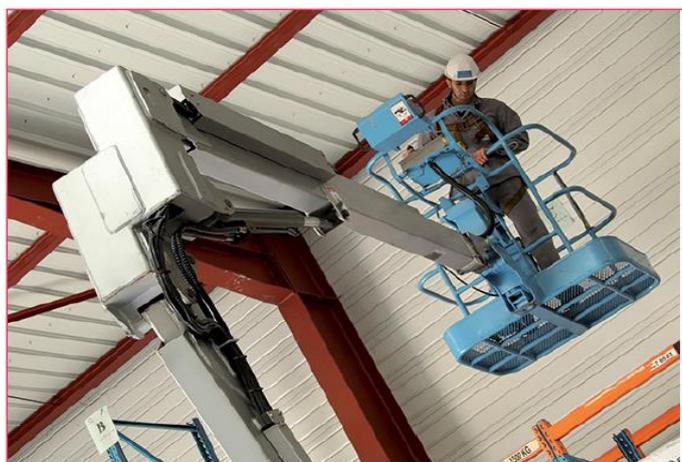
Pour optimiser et garantir :

- Tous les temps de la formation exploités comme actions profitables à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conduite, la manipulation de charges ou l'élévation des personnes,
- L'articulation des ateliers pédagogiques privilégie la pratique progressive de la conduite,
- L'auto apprentissage et l'auto évaluation des connaissances théoriques et de la manipulation des engins préparant les stagiaires à leur rythme aux épreuves du CACES® sous la vigilance du formateur.



Des Centres d'apprentissage de la conduite performants

- Les Centres de formation SOCOTEC sont certifiés par l'organisme certificateur Global.
- Ils sont aménagés comme de véritables entreprises avec des zones de stockage et de circulation intérieure et extérieure.
- Ils sont équipés d'un nombre important d'engins de différentes marques et catégories pour que les stagiaires s'exercent dans les conditions proches de leur réalité quotidienne.



L'ouverture de sessions interentreprises programmée en permanence

Parce que la solution interentreprises est la plus appropriée pour :

- Limiter les difficultés techniques de mise en œuvre des sessions,
- Éviter les contraintes d'indisponibilité des équipes, des espaces et des matériels qu'engendre une session en intra entreprise,
- Former très rapidement un salarié nouvellement embauché, muté ou promu, ou pour répondre à un marché d'une entreprise qui impose le dispositif CACES® aux entreprises extérieures,
- Disposer de programmes à la carte pour chacun de ses salariés en fonction des catégories d'engins qu'il utilise et de son expérience,
- En complément de formation en cas d'échec aux épreuves du CACES® (théorie et/ ou pratique).